



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 5601

Texte de la question

M Claude Birraux appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'inquiétude manifestée par les conseillers d'orientation au sujet de l'avenir des services d'information et d'orientation. Depuis plusieurs années, la durée des études initiales s'allonge, visant à atteindre l'objectif fixe de près de 80 p 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Dans le même temps, l'accroissement de la complexité et de l'importance des choix que doivent faire les jeunes et leur famille augmente les besoins de conseils, de soutien et d'informations. Faisant face à cette augmentation de la demande, les conseillers d'orientation de Haute-Savoie ont eu la charge, pour l'année scolaire 1986-1987, de 40 202 élèves, soit 1 218 élèves par conseiller. De plus, ils ont reçu près de 20 000 personnes dans les CIO. Malgré l'augmentation de la charge de travail, aucune création de postes de conseiller d'orientation n'est prévue pour 1989. De plus le recrutement annuel des élèves conseillers est bloqué à 60 p 100, tandis que les deux derniers centres de formation de province sont menacés de fermeture. Il lui demande si c'est ainsi qu'il entend donner aux jeunes les meilleures chances pour préparer leur avenir. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de permettre aux conseillers d'orientation de répondre à la demande croissante de formation et de qualification.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conseillers d'orientation, aux côtés des chefs d'établissement et des enseignants, jouent un rôle important dans la préparation des choix scolaires et professionnels des élèves. Les actions qu'ils mènent doivent être maintenues, et il n'est pas envisagé de fermer les centres de formation existants. Une réflexion sur les services d'information et d'orientation est engagée, à partir du rapport déposé par les inspections générales. Il s'agit d'un dossier complexe et il ne convient pas de prendre de décisions hâtives. À court terme, la situation actuelle sera maintenue, en particulier le flux de formation annuel de 60 conseillers d'orientation. Ce flux se situe au-delà des besoins de renouvellement d'un corps qui a connu une croissance rapide puisque le nombre des emplois a doublé en quinze ans. La diversification des voies de formation qui a été engagée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, constitue l'un des moyens pour atteindre l'objectif d'élevation du niveau de qualification de l'ensemble des jeunes. Les élèves doivent être aidés à choisir en connaissance de cause leur itinéraire et à élaborer des stratégies de formation adaptées. C'est l'une des missions des établissements d'enseignement qui l'assument avec la collaboration des conseillers d'orientation. La préparation et la mise en œuvre de l'orientation sont l'affaire de tous les personnels qui interviennent dans l'établissement scolaire : elles ne doivent donc pas être considérées comme liées uniquement au développement des services d'information et d'orientation. Les changements intervenus et les modifications prévisibles dans les structures scolaires impliqueront des besoins nouveaux, ou des besoins différents, en matière d'orientation. Ce sera de la responsabilité du système éducatif dans son ensemble d'y apporter réponse.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5601

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3298